Atelier

Environnement, droits de l'homme et entreprises : un cadre pour examiner les défis liés à la protection de l'environnement

Programme

Strasbourg, mardi 27 avril 2021
Visioconférence KUDO

9:00-9:15 **Allocution de bienvenue**

- **M. Christophe POIREL**
  Directeur des droits de l'homme, Conseil de l'Europe
- **M^me^ Sigrid JACOBY**, Représentante du Gouvernement fédéral allemand pour les questions liées aux droits de l'homme

9:15-10:15 **Planter le décor**

Le lien entre droits de l'homme et responsabilités des entreprises de protéger l'environnement en droit international des droits de l'homme

S'appuyant sur le cadre international en matière de droits de l'homme et d'entreprises, cette session abordera les différents modèles de responsabilité des États et des entreprises pour la protection de l'environnement.

- L'environnement et la CEDH : Comment la Cour européenne des droits de l'homme aborde les questions d'environnement dans sa jurisprudence ?
- Quelles sont les obligations des États en matière de droits de l'homme concernant la jouissance d'un environnement sûr, propre, sain et durable ?
- Quels sont les aspects environnementaux des responsabilités des entreprises en matière de droits de l'homme ? Quelle est l'étendue de telles responsabilités ?

Modérateur :
M^me^ Kristine LĪCIS

Présidente du Groupe de rédaction du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et l'environnement (CDDH-ENV)

Orateur :
M. le Professeur Surya DEVA

Groupe de Travail des Nations Unies sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises

Débat en présence de :

- **M. Lado CHANTURIA**
  Juge, Cour européenne des droits de l'homme
- **M^me^ Chiara MACCHI**
  Chercheur postdoctoral, Groupe juridique, Université de Wageningen
- **M. Carlos LOPEZ**
  Commission internationale de juristes (CIJ)

Discussion

10:15-10:30 **Pause**

10:30-11:30

Comment faciliter l'accès à des recours effectifs pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux entreprises et à l'environnement ?

- Quelle est la dimension environnementale du cadre international en matière de responsabilité et d'accès à des recours effectifs pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux entreprises ?
- Quels résultats les mécanismes de plainte étatiques et non-étatiques ont-ils permis d'atteindre jusqu'à aujourd'hui ?
- Quels obstacles rencontrent les individus pour l'accès à des recours effectifs ? Comment les surmonter ?
- Comment les ONG et les INDH peuvent-elles faciliter l'accès aux recours effectifs, par exemple, en accueillant les plaintes, en enquêtant sur les abus, en menant des enquêtes publiques, en sensibilisant, en fournissant une assistance juridique et en soutenant les défenseurs des droits de l'homme ?

Modérateur :
M^me^ Nicola WENZEL

Ministre de la Justice et de la Protection du consommateur, Allemagne

Orateur :
M^me^ Ulla GLAESSER

Université européenne de Viadrina – Le potentiel des recours extrajudiciaires

Débat en présence de :

- **M^me^ Margreet VRIELING**
  Fondation Fair Wear
- **M. Richard MEERAN**
  Leigh Day
- **M^me^ Maddalena NEGLIA**
  Fédération internationale pour les droits humains (FIDH)
- **M. Diego QUIROZ**
  Responsable politique et international, Commission écossaise des droits de l'homme

Discussion

11:30-11:45 Pause

Concrètement, quelle est la responsabilité environnementale des entreprises à l'heure actuelle et dans un avenir proche ? Comment peut contribuer le Conseil de l'Europe ?

Les entreprises mettent généralement en œuvre des composantes séparées ou se joignent à des initiatives sélectionnées en ce qui concerne les aspects environnementaux de la responsabilité sociale des entreprises. Tout en permettant aux entreprises de présenter leurs bonnes pratiques et initiatives destinées à accroître la responsabilité et garantir le respect des droits de l'homme, cette session abordera les questions suivantes :

- Une telle approche volontaire et fragmentée peut-elle suffire pour créer un plus haut niveau de conscience sociale dans le monde des entreprises en faveur d'une intégrité environnementale ?
- Comment le Conseil de l'Europe peut-il soutenir les entreprises afin qu'elles appréhendent, identifient et étudient mieux les liens entre droits de l'homme et risques environnementaux, et pour qu'elles renforcent leurs capacités à contribuer positivement aux efforts pour surmonter les défis environnementaux mondiaux ?
- Comment les programmes de coopération du Conseil de l'Europe peuvent-ils aider les États membres à encourager les droits de l'homme et les pratiques commerciales responsables et respectueuses de l'environnement ?

Modérateur :
M. Daniel KLEIN

Orateur :
M^me^ Bettina RECHENBERG

Débat en présence de :

- **M. Thorsten PINKEPANK**

KleinCarazo, International Lawyers & Consultants	*Agence allemande pour l'environnement – Comment les entreprises peuvent-elles mettre en œuvre une diligence environnementale raisonnable ?*	*Directeur des relations en matière de développement durable, BASF* ➢ **M^me^ Lila KARBASSI** *Directrice des programmes Pacte mondial des Nations Unies* ➢ **M. Hermann OTT** *Client Earth* ➢ **M. Jan MALINOWSKI** *Secrétaire exécutif de la Charte sociale européenne* ➢ **M. Tigran Karapetyan** *Chef de section, Programmes de coopération, DGI, Conseil de l'Europe*

Discussion

13:15 Allocution de clôture

M. Mikhail LOBOV
Chef de Service, Politique et Coopération en matière de droits de l'homme, DGI, Conseil de l'Europe